

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du jeudi 6 novembre 2025**

Délibération n°143_251106

Budget principal 2025 : Décision Modificative n°01/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 31 octobre 2025, dématérialisée et affranchie le 31 octobre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ⁷ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA ³ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ⁴ M. Jean Michel FLORENCY ^{2,4} Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ² Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ⁶ Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ¹ Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ³ M. Bruno BEAUVAL ⁵ Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ³ M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Jean Hugues GERARD M. Thibaud CHANE WOON MING M. Hanif RIAZE	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Linda MANENT M. Imran HATTEEA	M. Jean François PAYET M. Eric FONTAINE M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sifina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°167 à 168 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont

²N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°170 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

³N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°171 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁴N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°172. N'ont pas pris part au vote de la délibération n°173 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁵A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°173

⁶N'a pas pris part à la présentation. N'a pas pris acte de la délibération n°174 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont

⁷N'a pas pris part au vote de la délibération n°179. Se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°142 à 166	27	3	15	0	30	0	0
Pour les délibérations n°167 à 168	26 ^A	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°169	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°170	25 ^B	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°171	24 ^C	2	19	0	Prend acte		
Pour la délibération n°172	25 ^D	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°173	24 ^E	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°174	26 ^F	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°175 à 178	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°179	26 ^G	3	16	0	29	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

- ^A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°167 à 168
- ^B Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°170
- ^C Mesdames Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY et Stéphanie JONAS-SOORIAH, monsieur Imran HATTEEA n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°171.
- ^D Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°172
- ^E Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°173
- ^F Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'était pas présente dans la salle des délibérations, n'a pas pris part au débat et n'a pas pris acte de cette délibération n°174
- ^G Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°179. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 6 novembre 2025 Délibération n°143_251106	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget principal 2025 : Décision Modificative n°01/2025	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la collectivité a été voté le 8 avril 2025. Ce budget a été complété par un budget supplémentaire approuvé le 9 juillet 2025, intégrant les résultats de 2024 aux prévisions initiales et ajustant les crédits prévisionnels en dépenses et en recettes.

Faisant partie intégrante du processus budgétaire, les décisions modificatives (DM) ont pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget annuel. En effet, lors de l'élaboration du budget, les dépenses et les recettes sont prévues avec une estimation la plus sincère possible, mais au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes nécessitent des ajustements ou que des besoins nouveaux apparaissent et nécessitent l'inscription de crédits complémentaires.

Dans ce cadre, un projet de DM n°01/2025 est présenté à l'examen de l'assemblée.

Les modifications proposées visent principalement :

- **En section de fonctionnement**

- **Abondement du budget de la Caisse des écoles pour renforcer ses moyens d'action**

La Caisse des écoles de Saint-Louis souhaite poursuivre son engagement auprès de la jeunesse saint-louisienne et riviéroise et renforcer ses initiatives en développant :

- en développant ses capacités d'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap dans les centres aérés ;
- en améliorant son offre via l'ouverture de nouvelles places supplémentaires, tant en périscolaire qu'en mercredis jeunesse ;
- en consolidant les outils d'ingénierie et de pilotage au sein de l'établissement.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, des moyens humains et financiers sont indispensables dans une triple perspective de rénovation des outils de gestion, de restructuration des services administratifs et de dynamisation de l'offre d'animation.

Pour soutenir cette politique, un **abondement du budget de la Caisse des écoles à hauteur de 272 000 €** (chapitre 65) est nécessaire et vise à permettre à l'établissement de faire face à l'accroissement des besoins en matière périscolaire et extrascolaire, et de poursuivre son action solidaire via les dispositifs spécifiques qu'il porte tels que la réussite éducative et la lutte contre l'illettrisme.

Cet abondement portera la subvention à la Caisse des écoles pour 2025 au montant total de **2 894 500 €**.

Les ajustements de prévisions de crédits budgétaires proposés ne modifient pas les totaux de dépenses et de recettes réelles du budget de fonctionnement voté dans la mesure où le financement des dépenses nouvelles inscrites est réalisé à partir de la **diminution d'autres dépenses** : à savoir - 70 000€ en ce qui concerne les charges à caractère général, et - 202 000 € pour les charges de personnel dans le cadre d'une gestion optimale de l'effectif communal :

Chapitre	Libellé	Budget Voté (BP&BS)	DM n°01/2025	Total Budgété 2025
011	Charges à caractère général	10 759 020,60	- 70 000,00	10 689 020,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 444 000,00	- 202 000,00	69 242 000,00
014	Atténuations de produits	282 000,00		282 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	14 045 868,00	272 000,00	14 317 868,00
66	Charges financières	754 615,00		754 615,00
67	Charges spécifiques	40 000,00		40 000,00
68	Dotations aux provisions	100 000,00		100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 245 315,21		11 245 315,21
042	Opérations d'ordre	3 060 100,00		3 060 100,00
TOTAL		109 730 918,81	-	109 730 918,81

Enfin, l'autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement est maintenu à travers cette DM à la somme de **13 071 415,21 €**.

- **En section d'investissement**

- o **Les ajustements proposés concernent des mises à jour des crédits budgétaires relatifs aux programmes du NPNRU sur le secteur du Gol :**

En recettes, affinement des prévisions d'encaissement des subventions en 2025 suivant les informations récentes communiquées par les partenaires financiers au titre de l'ANRU, le Fonds vert, le Département et la CIVIS (en fonction de l'avancement des opérations ou des capacités contributives des financeurs) :

AJUSTEMENT DES PREVISIONS - RECETTES	Budget Voté (BP&BS)	DM n°01/2025	Observations - origine des fonds
PG EDMOND - PROG RECONSTRUCT° ECOLE E ALBIUS		1 669 461,64	Financement ANRU
PG GYM - PROG GYMNASSE ET MAISON DES ASSOCIATIONS		454 384,63	ANRU & Département
PG KAYAMB - PROG AMENAGMT SECTEUR KAYAMB		111 663,37	ANRU
PG NPNRU - PG AMO NPNRU		538 399,12	ANRU & CDC
PG NPNRU - PG AMO NPNRU	7 664 904,00	- 3 661 904,00	CIVIS CA
PG PASTEUR - PROG AMENAGMT AVENUE PASTEUR		44 197,24	Département
		- 843 798,00	

L'évolution des prévisions budgétaires par nature de recettes, présentée suivant l'instruction budgétaire M57 est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - Présentation par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	Budget Voté (BP&BS&RAR 2024)	DM n°01/2025	Total Budgété 2025
13	Subventions d'investissement (reçues)	18 611 020,11	- 843 798,00	17 767 222,11
16	Emprunts et dettes assimilées	4 670 000,00		4 670 000,00
10	Dotations , fonds divers et réserves	4 183 915,00		4 183 915,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 630 512,84		11 630 512,84
27	Autres immobilisations financières	13 017,00		13 017,00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 245 315,21		11 245 315,21
040	Opérations d'ordre - transfert entre sections	3 060 100,00		3 060 100,00
041	Opérations patrimoniales	6 589 600,00		6 589 600,00
TOTAL		60 003 480,16	- 843 798,00	59 159 682,16

En dépenses, il est tenu compte de au regard de l'avancement des travaux, des études ainsi que des prévisions de facturation et de mandatement au regard des calendriers prévisionnels.

Les modifications s'équilibrent en recettes et dépenses au sein de la section d'investissement et la réduction du volume des prévisions de dépenses d'équipement est de 1,8% (44,335 M€ après DM contre 45,179 M€ après le BS).

AJUSTEMENT DES PREVISIONS - DEPENSES	Budget Voté (BP&BS)	DM n°01/2025	Total Budgété 2025
PG EDMOND - PROG RECONSTRUCT° ECOLE E ALBIUS	1 556 500,00	- 339 073,00	1 217 427,00
PG GYM - PROG GYMNASE ET MAISON DES ASSOCIATIONS	1 450 000,00	450 000,00	1 900 000,00
PG SALLE - PROG CONSTRUCTION SALLE DES FETES	980 000,00	- 614 725,00	365 275,00
PG CT CULT - PROG CONSTRUCTION CENTRE CULTUREL	400 000,00	- 350 000,00	50 000,00
PG PIMENT - PROG AMENAGMT SECTEUR PIMENT	3 340 000,00	10 000,00	3 350 000,00
	7 726 500,00	- 843 798,00	6 882 702,00

L'évolution des prévisions budgétaires par nature de dépenses, est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - Présentation par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	Budget Voté (BP&BS&RAR 2024)	DM n°01/2025	Total Budgété 2025
20	Immobilisations incorporelles	6 255 185,92	402 000,00	6 657 185,92
204	Subventions d'équipement versées	1 340 975,00		1 340 975,00
21	Immobilisations corporelles	5 263 665,75	82 000,00	5 345 665,75
23	Immobilisations en cours	32 318 803,67	- 1 327 798,00	30 991 005,67
16	Emprunts et dettes assimilées	2 680 000,00		2 680 000,00
27	Autres immobilisations financières	431 800,00		431 800,00
040	Opérations d'ordre - transfert entre sections	1 234 000,00		1 234 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 589 600,00		6 589 600,00
001	Solde d'exécution reporté	3 889 449,82		3 889 449,82
TOTAL		60 003 480,16	- 843 798,00	59 159 682,16

Il est rappelé que le présent rapport synthétise les données de la maquette budgétaire jointe en annexe.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57 et M4,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire votés pour l'exercice 2025,

Considérant que le BP et le BS de l'exercice 2025 ont chacun fait l'objet d'un vote global, sans vote formel sur chacun des chapitres et qu'il convient de voter suivant ces mêmes modalités les décisions modificatives afférentes à l'exercice,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°01/2025 du budget principal pour l'exercice 2025 telle que présentée, en procédant par un vote global,

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 30 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**